

Paris, le 29 mars 2021

Dax, Longwy, Montbrison, Pithiviers et Saint-Omer labellisées Au cœur des territoires

Cinq nouvelles villes ont été labellisées Au cœur des territoires au titre du second appel à manifestation d'intérêt, Dax (Communauté d'agglomération du Grand Dax), Longwy (Communauté d'agglomération de Longwy), Montbrison (Communauté d'agglomération Loire Forez), Pithiviers (Communautés de communes du Pithiverais), Saint-Omer (Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer). Elles rejoignent les quatre collectivités déjà sélectionnées, Arras (Communauté Urbaine d'Arras), Dreux (Communauté d'agglomération du Pays de Dreux), Laon-Saint Quentin (Agglomération du Saint-Quentinois) et Melun (Communauté d'agglomération Melun Val de Seine).

Le deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI) du programme Au cœur des territoires a été lancé le 20 juillet 2020 à l'initiative du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et des programmes Action cœur de ville (ACV) et Territoires d'industrie de l'ANCT, en présence des ministres chargés de la cohésion territoriale et de l'industrie. Il fait suite au premier volet lancé auprès des 222 villes ACV le 30 mai 2019 par le Cnam et la direction nationale Action cœur de ville après signature d'un partenariat par la ministre chargée de la cohésion des territoires et l'administrateur général du Cnam. Au total, 64 collectivités ont ainsi été labellisées depuis le démarrage de l'opération, dont 55 candidatures retenues lors du premier AMI qui a rencontré un vif succès.

Portée en partenariat avec les programmes Territoires d'industrie et Action cœur de ville, cette deuxième édition de l'AMI Au cœur des territoires répond à une volonté d'étendre les actions identifiées dans le premier volet de l'AMI à un nombre de territoires plus important et de fédérer ainsi collectivités territoriales, EPCI, acteurs économiques et monde de l'industrie. Axé sur la réindustrialisation et le développement de l'apprentissage, il est ouvert jusqu'au 25 juin 2021, avec trois phases successives de sélection des dossiers, dont le pilotage est assuré par l'adjoint à l'administrateur général du Cnam, en charge de la stratégie et du développement.

Chaque projet est adapté au territoire et les différents concepts d'antennes Au cœur des territoires sont plébiscités par les collectivités selon les besoins identifiés : offre de service avec montée en puissance progressive, tiers-lieux pluri-partenaires, centre Cnam territorial ou encore « Hub des compétences » associant une offre de services large. Le comité de sélection réunit le Cnam, la direction du programme Action cœur de ville, la direction du programme Territoires d'industrie, la Caisse des dépôts-Banque des territoires, les associations d'élus Villes de France et Assemblée des Communautés de France (AdCF), The Adecco Group, CMA France et l'UIMM.

Les collectivités labellisées Au cœur des territoires AMI#2 | Phase 2 :

Communauté d'agglomération Loire Forez (Auvergne-Rhône-Alpes)

Projet : implantation en 2022 afin de mieux adapter le territoire aux besoins de recrutement actuels et futurs des entreprises locales, en ciblant le secteur industriel.

Communautés de communes du Pithiverais, du Pithiverais Gâtinais et de la Plaine du Nord Loiret (Centre Val-de-Loire)

Projet : implantation progressive avec création de formation dans le domaine de la maintenance industrielle, de l'aide à la personne, de la filière chimie et du e-commerce.

Communauté d'agglomération de Longwy (Grand Est)

Projet : implantation d'un hub de l'innovation dédié aux compétences dans un tiers-lieu, en lien avec les besoins des entreprises frontalières.

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (Hauts-de-France)

Projet : implantation d'un tiers lieu pluri-partenaire apportant une gamme plus étendue de l'offre de formation dans trois filières : industrie, tertiaire et bâtiment.

Communauté d'agglomération du Grand Dax (Nouvelle-Aquitaine)

Projet : développement de formations valorisant l'ADN du territoire notamment dans les secteurs santé et thermalisme, commerce et numérique et silver master économie.

Les collectivités labellisées Au cœur des territoires AMI#2 | Phase 1 :

Une première sélection de villes ont été labellisées dans la première phase du deuxième AMI.

Communauté urbaine d'Arras (Hauts-de-France)

Projet : implantation progressive du Cnam afin de répondre aux enjeux de développement économique, d'accueil, de développement d'entreprises et d'emploi-formation.

Agglomération du Pays de Dreux et la commune de Dreux (Centre-Val de Loire)

Projet : implantation progressive dans un tiers-lieu qui intègre le numérique, la formation des demandeurs d'emploi, l'incubation et la création d'entreprise.

Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (Île-de-France)

Projet : implantation progressive axée sur les métiers de l'industrie, logistique, tertiaires et médico-social afin de conforter l'attractivité du territoire.

Consortium Laon – Agglomération du Saint-Quentinois (Hauts-de-France)

Projet : candidature commune avec le soutien de l'Université de Picardie Jules Verne, implantation sur deux sites avec une complémentarité forte autour de l'entrepreneuriat pour Saint-Quentin et la sécurité pour Laon.

Calendrier d'ouverture des villes lauréates Au cœur des territoires AMI#1 :

En parallèle, l'ouverture des 55 antennes retenues lors du premier appel Au cœur des territoires se poursuit. L'annonce des lauréats a eu lieu le 26 septembre 2019 en présence de Mesdames les ministres Jacqueline Gourault, Muriel Pénicaud et Frédérique Vidal.

Ce premier AMI a permis de recueillir 85 candidatures soit 40% des villes du programme Action cœur de ville, 55 villes moyennes de toutes tailles et de tous profils sociodémographiques, représentant l'ensemble des régions métropolitaines ainsi que des collectivités d'outre-mer ont été désignées lauréates par le comité de sélection composé du Cnam, de la direction du programme Action cœur de ville, Villes de France, l'ADCF ainsi que la Banque des territoires.

2019-2020 : Bourges, Chaumont, Saint-Brieuc, Quimper, Chalon-sur-Saône, Manosque, Vierzon.

2020-2021 : Alès, Aurillac, Beauvais, Brignoles, Châlons-en-Champagne, Châteaubriant-Derval, Cherbourg-en-Cotentin, Cognac, Dieppe, Fougères, Grasse, Lunéville, Marmande, La Roche-sur-Yon, Maubeuge, Morlaix, Nevers, Niort, Saint-Avold, Saint-Dié-Des-Vosges, Saint-Dizier, Saverne, Vesoul, Verdun, Vittel.

2021-2022 : Basse-Terre, Château-Thierry, Charleville-Mézières, Colmar, Épinal, Les Mureaux, Montereau-Fault-Yonne, Montauban, Montélimar, Roanne, Saint-Laurent de Maroni, Saint-Lô, Saint-Louis, Marigot (Saint-Martin), Saumur, Sète, Thionville, Troyes.

2022-2023 : Coulommiers, Le Port.

Contact presse :

Amélie Zanetti : amelie.zanetti@lecnam.net | 06 33 59 34 18

Conservatoire national des arts et métiers | Musée des Arts et Métiers

Le Cnam

Lieu de rencontre entre les mondes académique et professionnel, le Conservatoire national des arts et métiers est un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Ses trois missions principales sont la formation professionnelle tout au long de la vie, la recherche technologique et l'innovation, et la diffusion de la culture scientifique et technique. Disposant d'un fort ancrage territorial, le Cnam propose plus de 500 parcours de formation dans les domaines des sciences exactes, techniques et tertiaires. Chaque année, il accueille plus de 55 000 auditeurs et délivre plus de 13 000 diplômes, certifications ou titres. Le Cnam développe une recherche pluridisciplinaire et transdisciplinaire en lien avec les grands enjeux de la société. Dans ses 20 laboratoires et ses 16 équipes pédagogiques nationales, il accueille 430 chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi que 360 doctorants. Le musée des Arts et Métiers, composante du Cnam, conserve une collection remarquable de près de 80 000 objets et 15 000 dessins, témoins de l'évolution des savoirs scientifiques et du progrès technique, dont près de 2 500 objets exposés au public.

cnam.fr

arts-et-metiers.net

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire pour les collectivités locales. Elle marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires.

[En savoir plus](#)

Action cœur de ville

Action cœur de ville est un programme partenarial d'investissement public, qui concourt aux projets locaux de revitalisation des centres-villes dans les villes moyennes françaises. Structuré autour de 5 axes (réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ; développement économique et commercial équilibré ; accessibilité, mobilité et connexions ; mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ; accès aux équipements et aux services publics) il est doté d'une enveloppe de 5 milliards d'euros répartie sur 5 ans. Financé par quatre partenaires, à savoir l'État, Action logement, la Caisse des dépôts ainsi que l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Action cœur de ville c'est aujourd'hui 222 villes, sept ministères impliqués et plus de 4 000 actions conventionnées.

[En savoir plus](#)

Territoires d'industrie

Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018, le programme Territoires d'industrie bénéficie à 148 territoires vers lesquels plus de 1,3 milliard d'euros sont orientés prioritairement. D'importants moyens humains et techniques viennent également compléter le dispositif.

[En savoir plus](#)